



Succession de famille depuis le deces de ma mere

Par **clara**, le **10/12/2009** à **15:29**

Bonjour,rnj'est perdu ma mere il ya 1mois rnelle m'avait donner une certaine somme d'argent pour aider a acheter un apt rnil ya 3ansrnj'est 2frere il reclame l'argent quelle ma donner a partager en 3rnil ont le droit?

Par **fif64**, le **15/12/2009** à **17:34**

Effectivement, ils ont même le droit de demander la réévaluation de cette donation en fonction de la plus value de l'appartement.rnrnEx : Votre mère vous a donné 20.000 € pour acheter un appartement de 100.000 €rnAujourd'hui, cet appartement vaut 150.000 €. Vos frères peuvent demander la réévaluation de la donation à 30.000 €. Cette somme devra alors, lors d'un partage, être ramené à la succession, et redivisée en trois.